

L'an deux mille seize, le cinq décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 29 novembre 2016

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Député-maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme ROY, adjoints au Maire,
M. DUPUY. M. DARY. Mme COLETTE. Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. Mme BONIN. M. LAGORCE. Mme MACON. M. ROUET. Mme CHORT. M. SUDRAT. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme RABAUD. M. CUBERTAFON. Mme LAPLAUD. M. LAROCHE. Mme MEYZIE. M. BREUIL. Mme LAROUMAGNE. M. FREMONT, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme ARNAUD a donné délégation de vote à M. DUPUY
Mme MACON a donné délégation de vote à Mme BONIN
Mme PAGNON a donné délégation de vote à Mme LAPLAUD
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. DARY
M. FREMONT a donné délégation de vote à Mme PLAZZI

SECRÉTAIRE : Sylvie RABAUD.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

I – AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DECISION MODIFICATIVE / délibération n°120/2016

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante afin de prévoir les crédits suffisants au chapitre 66 « *Intérêts de comptes courants et de dépôts de créditeurs* » :

Fonctionnement

Recettes				
Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		+ 3 000 €
Dépenses				
Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
66	6615	Intérêts de comptes courants et de dépôts de créditeurs	+ 3 000 €	

2. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / délibération n°121/2016

Rapporteur : Christophe BREUIL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant le vote des budgets primitifs 2017, des dépenses d'investissement de la commune et du service assainissement à concurrence du quart des crédits ouverts aux budgets 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

3. SUBVENTIONS / AVANCE SUR SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS ARÉDIENNES

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- ☛ 3 000 € à titre exceptionnel à l'association Les Amis des Livres pour la tenue d'un Salon du livre jeunesse prévu les 24 et 25 mars 2017 / délibération n°122/2016
- ☛ 1 000 € à l'association sportive du collège pour la pérennisation de la section rugby / délibération n°123/2016
- ☛ 350 € au Cercle Philosophique arédien / délibération n°124/2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement au Centre des Livres d'Artistes d'une avance de 15 000 € sur la subvention qui sera allouée en 2017 / délibération n°125/2016

- Répartition du résultat de la vente aux enchères des vaches / délibération n°126/2016

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la répartition du montant récolté lors de la vente aux enchères des vaches en résine, soit 30 000 €, entre des associations reconnues d'utilité publique dans les domaines de la recherche et caritatifs :

Associations attributaires	Montants
Secours Populaire Saint-Yrieix	3 000 €
Secours Populaire Limoges (pour la mission humanitaire en Haïti)	3 000 €
Secours Catholique Saint-Yrieix	3 000 €
Ligue contre le Cancer	5 000 €
Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)	6 000€
FNATH	3 000 €
Croix Rouge Saint-Yrieix	3 000 €
Téléthon	2 000 €
Restos du cœur	2 000 €

4. ACOMPTES SUR BUDGETS ANNEXES 2017

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement des acomptes suivants à valoir sur les participations qui seront dotées aux budgets annexes 2017 :

☛ **26 500 € au Centre Communal d'Action Sociale / délibération n°127/2016**

☛ **70 436,30 € au Syndicat Intercommunal de Voirie Arédien / délibération n°128/2016**

Il est précisé que le règlement des soldes s'effectuera en trois versements sur l'exercice 2017.

5. TARIFS MUNICIPAUX 2017

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs municipaux pour l'année 2017 / délibération n°129/2016

SERVICES	Tarifs 2017
Mobilier municipal – versement au CCAS	
• Chaise	1,10 €
• Table	4,20 €
• Plateau Mobile	7,50 €
Pont Bascule	
• la pesée	4,10 €
• > à 15 tonnes	8,20 €
Photocopie	
• A4	0,15 €
• A4 Recto-Verso	0,25 €
• A3	0,30 €
• A3 Recto-Verso	0,40 €
Télécopie	
• France	Gratuit
• Étranger	Gratuit

Location Ferraud (salle par demi-journée)	
• Petites salles	55,00 €
• Grande salle	70,00 €
• Grande salle pour vin d'honneur	110,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	65,00 €

SALLE ATTANE	
Salle seule	
☞ Associations Saint-Yrieix	
• 1 ^{er} étage	125,00 €
• Rez-de-chaussée	165,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	85,00 €
☞ Personnes privées	
• 1 ^{er} étage	160,00 €
• Rez-de-chaussée	200,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	100,00 €
☞ Associations extérieures	
• 1 ^{er} étage	180,00 €
• Rez-de-chaussée	240,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	100,00 €

Salle + cuisine	
• Associations St-Yrieix <i>1^{ère} location de l'année gratuite</i>	290,00 €
• Personnes privées	360,00 €
• Associations extérieures	410,00 €
• Forfait nettoyage (caution)	300,00 €
• Bar seul	100,00 €
• Bar + cuisine	150,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	250,00 €

Salle de la Halle (par demi-journée)	
• Salle du bas	50,00 €
• Forfait nettoyage	50,00 €
• Salle du haut	70,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	50,00 €

Bibliothèque	
☞ Amende pour documents non rendus dans les délais	
• Livre pour adulte	2,00 €
• Livre pour enfant	1,00 €
☞ Photocopie	0,15 €
☞ Sorties papiers sur imprimantes	
• 1 noir et blanc A4	0,20 €
• 1 couleur A4	0,50 €
☞ Carte perdue	3,00 €

Location jardins familiaux (forfait annuel)	53,00 €
--	----------------

Marché Couvert Salle de la Halle – à compter du 1^{er} janvier 2017	
• le m ² par mois	6,00 €

Point public multimédia	
☞ Habitants de la com. de communes	
• Consultation 1 H	2,00 €
• Impression couleur	0,50 €
• Impression monochrome	0,20 €
• 3 séances initiation	10,00 €
☞ Habitants hors com. de communes	
• Consultation 1 H	3,00 €
• Impression couleur	1,00 €
• Impression monochrome	0,50 €
• 3 séances initiation	15,00 €

Marchés primés au gras (la saison)	40,00 €
---	----------------

Droits de places, foires et marchés	
<i>A compter du 1^{er} février 2016</i>	
☞ Non abonnés	
- étalage pour une foire ou un marché	
• < 2 mètres linéaires	3,60 €
• Entre 2 et 5 mètres linéaires	5,50 €
• > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1 ^{er} ml)	1,50 €
☞ Abonnés (forfait semestriel payable d'avance)	
- étalage pour une foire ou un marché	
• < 2 mètres linéaires	28,00 €
• Entre 2 et 5 mètres linéaires	54,00 €
• > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1 ^{er} ml)	1,50 €
- étalage pour une foire et un marché	
• < 2 mètres linéaires	55,00 €
• Entre 2 et 5 mètres linéaires	100,00 €
• > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1 ^{er} ml)	1,50 €

Cirques (forfait par jour)	
• < 500 m ²	80,00 €
• > 500 m ²	150,00 €
• Animations (<i>marionnettes...</i>)	15,00 €

Occupation du domaine public (pour l'année)	
Terrasses commerces – le m ²	34,00 €
Echafaudage – le m ² / semaine pendant 30 jours	2,00 €
Echafaudage – le m²/ au-delà de 30 jours	3,00 €
Autres usagers – le m ²	23,50 €
Benne : - le 1 ^{er} jour	16,00 €
- les jours suivants	6,00 €
Chantiers / <i>par jour, à compter du 30^{ème} jour du commencement des travaux :</i>	
- engin fixe, engin élévateur roulant, grue	3,00 €
- matériaux – par m ²	3,00 €

Emplacements réservés aux transporteurs de fonds	600,00 €
---	-----------------

Fête foraine	Tarifs 2017
• Boutiques diverses	5 €/ml
• Attractions non motorisées (<i>toboggans gonflables...</i>) ⇒ l'emplacement	60,00 €
• Manèges et attractions pour enfants ⇒ l'emplacement	70,00 €
• Boîtes à rires (trains fantômes, palais des glaces...) ⇒ l'emplacement	130,00 €
• Manèges à sensations fortes et auto-scooters pour adultes ⇒ l'emplacement	200,00 €

Tarifs 2017 de location des chalets et du camping

Rapporteur : Emilien ROUET

Camping / délibération n°130/2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de location du camping pour l'année 2017 :

Basse saison (hors juillet et août) :	
• Campeur/jour (moins de 10 jours)	4,10 €
• Enfants de moins de 10 ans / jour	2,60 €
• Emplacement véhicule / jour	5,30 €
Haute saison (juillet et août) :	
• Campeur/jour (moins de 10 jours)	4,60 €
• Enfants de moins de 10 ans / jour	2,60 €
• Emplacement véhicule / jour	6,30 €
• Stationnement camping car – par jour	
du 15 avril au 30 juin	11,60 €
du 1^{er} juillet au 31 août	15,90 €
du 1^{er} au 15 septembre	11,60 €
• Camping mort – par jour	6,30 €
• Habitant de Bad-Windsheim et de La Wantzenau – 15 jours maximum	Gratuit
• Personnel saisonnier employé à la commune et à la Com. de com.	Gratuit
• Tarif longue durée (10 jours consécutifs minimum) – par jour	3,70 €
• Tarif groupe (dont colonies, centres aérés...) – par jour et par personne (groupe à compter de 10 personnes)	2,30 €
Services :	
• Utilisation du lave-linge – le jeton	4,00 €
• Utilisation du sèche-linge	3,50 €
Plan d'eau	
• Pédalos la demi-heure	4,00 €
• Mini-golf / par joueur	1,00 €
• Dégradation de matériel	55,00 €

Location aux particuliers

CHALET 4/6 personnes			
	Saison 2017		
	La semaine	2 nuitées	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/11 au 31/03	300,00 € <i>(280,00 € 2016)</i>	140,00 €	40,00 €
Moyenne saison : du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	340,00 € <i>(320,00 € 2016)</i>	140,00 €	48,00 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	480,00 € <i>(460,00 € 2016)</i>	150,00 €	70,00 €
Tarifs promotionnels : avril / octobre	250,00 € <i>(230,00 € 2016)</i>	120,00 €	40,00 €

CHALET 8 personnes			
	Saison 2017		
	La semaine	2 nuitées	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/11 au 31/03	350,00 € <i>(330,00€ 2016)</i>	190,00 €	47,00 €
Moyenne saison : du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	390,00 € <i>(370,00 € 2016)</i>	190,00 €	50,00 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	530,00 € <i>(510,00 € 2016)</i>	200,00 €	90,00 €
Tarifs promotionnels : avril / octobre	300,00 € <i>(280,00 € 2016)</i>	170,00 €	47,00 €

Location aux entreprises (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Chalets 4/6 personnes			
Pour 1 personne			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	60,00 €	25,00 €	50,00 €
1 semaine	160,00 €	25,00 €	
2 semaines	230,00 €	25,00 €	
3 semaines	300,00 €	25,00 €	
4 semaines	370,00 €	25,00 €	

Pour 2 personnes			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	100,00 €	25,00 €	80,00 €
1 semaine	300,00 €	25,00 €	
2 semaines	400,00 €	25,00 €	
3 semaines	500,00 €	25,00 €	
4 semaines	600,00 €	25,00 €	

Chalets 6/8 personnes			
Pour 3 personnes			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	130,00 €	35,00 €	100,00 €
1 semaine	400,00 €	35,00 €	
2 semaines	550,00 €	35,00 €	
3 semaines	700,00 €	35,00 €	
4 semaines	850,00 €	35,00 €	

Services

Location draps	6,00 €
Taxe de séjour (par adulte et par nuitée) / exonération pour les enfants de – de 13 ans	0,20 €

Tarifs 2017 de location des sucettes publicitaires / délibération n°132/2016

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, complète comme suit la délibération n° 101/2015 sur la location des panneaux-sucettes publicitaires :

Type de locataire	Tarification
Associations de Saint-Yrieix et de la Communauté de communes	35 € / semaine pour 8 panneaux 5 € / semaine pour 1 panneau
Associations hors Communauté de communes	50 € / semaine pour 8 panneaux 7 € / semaine pour 1 panneau
Autres organismes de Saint-Yrieix <i>pour opérations promotionnelles par exemple</i>	50 € / semaine
Autres organismes extérieurs à Saint-Yrieix	70 € / semaine

 **Tarifs 2017 de location de la salle des congrès** / délibération n°133/2016

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la reconduction pour 2017 des tarifs de location de la salle des congrès tels que fixés en 2016, à savoir :

Location aux associations et aux particuliers

Tarif 1	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h ou Location sur 3 jours consécutifs en semaine	
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle
2017	300,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €	800,00 €

Location à toutes sociétés commerciales, aux associations et particuliers résidant hors territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix

Tarif 2	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h ou Location sur 3 jours consécutifs en semaine	
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle
2017	450,00 €	600,00 €	900,00 €	900,00 €	1 100,00 €
	A partir de la 4^{ème} réservation				800,00 €

Forfaits

	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
Forfait nettoyage	200,00 €	300,00 €	400,00 €
Forfait cuisine		200,00 €	

- le règlement de la location devra être versé à la réservation
- un dépôt de garantie de 900 € sera demandé au moment de l'état des lieux entrant
- les associations de la commune et celles implantées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pourront louer la salle des Congrès à demi-tarif une fois par an

6. VERSEMENT D'INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRESORIER MUNICIPAL / délibération n°134/2016

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au trésorier la somme de 1 676,91 € pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire qu'il apporte en cours d'année à la commune.

7. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS / délibération n°135/2016

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **décide de constituer une provision pour risques et charges financiers de 50 000 € répartie de la manière suivante :**

- **20 000 € inscrits à l'article 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels »**
- **30 000 € inscrits à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »**

☞ **rappelle que les crédits afférents ont été inscrits au budget prévisionnel 2016, au chapitre 68 – article 6865**

8. CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES :

- **Rapport retraçant les actions entreprises par la commune suite aux observations du rapport initial de la Chambre régionale des comptes / délibération n°136/2016**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport établi par la commune, explicitant les mesures mises en place suite aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

9. OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

- **Convention de revitalisation du territoire valant OPAH / délibération n°137/2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **valide le projet de convention valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**
☞ **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce projet.**

- **Dépôt d'un dossier FISAC en partenariat avec la Communauté de communes / autorisation du conseil municipal / délibération n°138/2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ **autorise la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix à déposer un dossier de candidature FISAC s'inscrivant dans la continuité de l'appel à projet national de Revitalisation des centres-bourgs,**
- ☞ **autorise Monsieur le Maire à signer une lettre d'engagement pour valider le dépôt du dossier et lui donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées pour le suivi de ce dossier,**
- ☞ **valide, parmi les 19 actions ayant été définies, celles relevant de la compétence commune.**

II – PERSONNEL

1. REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Edmond LAGORCE

- **Institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) / délibération n°139/2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour les filières administrative, sociale, sportive et animation.

- **Maintien de l'ancien régime indemnitaire pour les filières non concernées par le R.I.F.S.E.E.P. / délibérations n°140/2016, n°141/2016, n°142/2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

☞ **de maintenir, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'ancien régime indemnitaire,**

☞ **d'attribuer aux agents concernés les indemnités suivantes à compter du 1^{er} janvier 2017 :**

- ✓ **indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) ;**
- ✓ **indemnité d'exercice des missions des préfectures (I.E.M.P) ;**
- ✓ **indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S).**

- **Versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires / n°143/2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

☞ **d'abroger les délibérations des 28 juin 2001 et 26 mars 2002 portant institution d'un régime indemnitaire et d'une indemnité d'administration et de technicité ;**

☞ **d'autoriser la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires selon les modalités suivantes :**

- **l'indemnité horaire pour heures supplémentaires peut être attribuée pour les filières administrative, technique, sociale, culturelle, sportive, animation et police ;**

- **le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser le contingent mensuel qui est d'une durée limitée de 25 heures, modifiable en cas de circonstances exceptionnelles.**

2. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES / n°144/2016

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ **de supprimer du tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2017, un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 2h30 par semaine,**
- ☞ **de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 16h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2017.**

3. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL / n°145/2016

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification de l'article 2.6 du règlement intérieur du personnel communal comme suit :

*« Le temps de travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de l'employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. Ceci implique que chaque agent se trouve à son poste aux heures fixées pour le début et pour la fin du travail. **Le temps passé à l'habillage, au déshabillage et à la douche, n'est pas considéré comme temps de travail effectif et ne donne lieu à aucune rémunération ou compensation.** »*

III – URBANISME

1 – CESSION D'UNE PARCELLE ROUTE DE L'ÉTANG BAUDY / REGULARISATION / n°146/2016

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise la cession à Monsieur Sébastien BARRIERE de la parcelle cadastrée section AT n° 214, d'une contenance de 2 m², au prix de 50 €, conformément à l'avis de France Domaine,**
- ☞ confie la rédaction de l'acte notarié à Maître Bernard GERBEAU, notaire à Montceau les Mines (71302), les frais découlant des formalités incombant à l'acquéreur,**
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.**

2. ACQUISITIONS DE PROPRIÉTÉS

- **Terrains nus au lieu-dit « La Seynie » / Rue Georges Lagorce / n°147/2016**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section YW n° 19 (17 860 m²) et 60 (11 500 m²) au prix de 60 000 € ;**
- ☞ désigne Maître Delcroix, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte, les frais découlant des formalités incombant à la commune ;**
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.**

- **Ensemble immobilier avenue du Maréchal Juin / lieu-dit « Moulin du Puy » (délibération de principe) / n°148/2016**

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à l'acquisition pour 130 000 € d'un ensemble immobilier appartenant à la SCI Le Moulin du Puy, cadastré section AS n° 99, 100 et 101, d'environ 12 000 m² d'emprise cadastrale.

IV – CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX / n°149/2016

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix, lesquels seront applicables au 1^{er} janvier 2017.

2. DEMANDES DE DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL / n°150/2016

Rapporteur : Isabelle BONIN

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ **fixe à 12 le nombre de dimanches autorisés à l'ouverture dominicale pour les commerces de détail,**
- ☞ **autorise Monsieur le Maire à définir par arrêté les jours concernés.**

3. CONVENTIONS :

- **avec la Région et la cité scolaire Jean-Baptiste Darnet pour la mise à disposition de la commune des installations sportives de Darnet / n°151/2016**

Rapporteur : Isabelle BONIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la reconduction de la convention conclue avec la Région et le lycée Darnet pour la mise à disposition des installations sportives du gymnase Darnet.

- **avec le Syndicat Energies Haute-Vienne pour l'effacement des réseaux d'éclairage public route de Quinsac / n°152/2016**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ **autorise la signature d'une convention avec le Syndicat Energies Haute-Vienne le désignant maître d'ouvrage et lui confiant les études pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public route de Quinsac**
- ☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.**

- **avec la Poste pour la dénomination et la numérotation des voies / n°153/2016**

Rapporteur : Francis SUDRAT

La commune doit procéder à une opération de dénomination et de numérotation des voies afin de permettre à chaque administré de bénéficier d'une adresse normalisée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ **de conclure une convention avec La Poste pour lui confier cette mission dont la prestation prévisionnelle est de 14 706,50 € H.T.,**
- ☞ **de donner toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.**

4. POUR INFORMATION :

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / n°154/2016**

Rapporteur : M. le Maire

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES / n°155/2016

La séance est levée à 20h15.

* * * * *